

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Fredette

<https://www.cadre21.org/membres/a7c7051f2027ddbd8492a51e>

Date d'obtention : 2023-10-20 17:42:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de procéder par étape, une à la fois afin de bien supporter toutes les personnes impliquées dans la situation.

Il est aussi important de bien prendre en note tous les informations concernant la situation afin de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Il faut donc être en mesure d'identifier l'amorce, la nature les intentions et l'étendue.

Il est aussi important de rencontrer toutes les personnes concernées. En cas d'acte malveillant, on communique avec le service de police sans remplir la grille avec l'investigateur. On s'assure de confisquer l'appareil. Si on croit qu'il y a des images qui circulent, on s'assure de confisquer tous les appareils impliqués et les mettre dans des pochettes scellées en présence des élèves impliqués puis on contacte le service de police.

En résumé, il est primordial de suivre les étapes de l'aide mémoire pour s'assurer de bien accompagner les élèves impliqués et de référer au service de police lorsque c'est nécessaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsqu'une personne vient voir l'intervenant pour parler du cas de son amie, on rencontre d'abord la personne qui dénonce l'incident et on remplit la grille avec elle.

Si le service de police est impliqué et nous donne de nouvelles informations, il est de sa responsabilité de poursuivre l'intervention.

Si une personne majeure est impliquée, on doit tout de même appliquer la trousse Sexto et référer au service de police.

En tout temps, on doit éviter de consulter les images et il faut agir rapidement pour éviter la diffusion des images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est le fait de déterminer si l'acte est malveillant ou impulsif. Il peut être parfois difficile de déterminer la nature du comportement sans porter de jugement et en restant objectif.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

